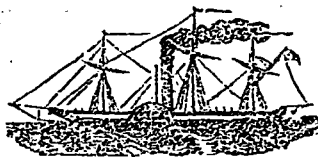


recommandation de l'âme furent récitées à travers les sanglots d'une nombreuse assistance de prêtres, de gardes nationaux, d'hommes de toutes les conditions. Quand enfin le saint archevêque eut rendu le dernier soupir, un des grands-vicaires, ayant rappelé aux prêtres présents et tout baignés de larmes quelques-unes des plus touchantes paroles du martyr de la charité, tous étendirent la main sur son corps, et jurèrent de consacrer, à son exemple leur vie et jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour la gloire de Dieu et le salut de leurs frères.

« Ce serment, tout le clergé de Paris et de la France le répète, et il le tiendra. »

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 28 JUILLET, 1848.



Nouvelles plus récentes.

(Du Montreal Herald.)

Dépêche Télégraphique.

New-York 25 juillet.

Le Steamer *United States* parti du Havre le 12, est arrivé ce matin.

— Paris est tranquille mais non satisfait sous le gouvernement du général Cavaignac. Une nouvelle lutte est possible.

— La détresse et les faillites sont presque générales et aucun symptôme d'amélioration ne se manifeste.

— L'Assemblée nationale s'occupe de la discussion du projet de constitution.

— On insiste fortement sur le droit d'éducation universelle.

— Un plan gigantesque de taxe graduée sur les successions est sous discussion et sera probablement adopté.

— Victor Considérant, le chef des Socialistes a répliqué avec beaucoup de force au discours prononcé par M. Thiers sur le droit de travail.

— Le général Bedeau a refusé le ministère des affaires étrangères.

— Cabet, le chef des Communistes a demandé au gouvernement permission de s'embarquer avec ses adhérents pour le Texas.

— Le général Brevier est mort le 8, de ses blessures.

— Des troubles ont eu lieu à Cassel, en Allemagne, le 1 juillet. Un combat a eu lieu entre les partisans de l'archiduc Jean et les républicains allemands.

— Cabrera s'est emparé de la ville de Ripoli.

— Le siège de Vérone a commencé le 15 juillet.

— Le général Tuders, favori du Czar, est à la tête de 60,000 hommes destinés à siémparer des principautés du Danube.

— Farine, à Londres, de 25 à 27.

Angleterre.—Le *Times* dit que la Reine ne visitera pas l'Irlande cet été. John Martin, propriétaire du *Felon* a été emprisonné à New Gate pour subir son procès. Tous les papiers, ainsi que les copies du *Felon* trouvés dans le Bureau, ont été saisis par la police. Néanmoins les journaux de la trahison augmentent de violence et les clubs s'organisent avec une étonnante rapidité.

Naples.—28 juin. Le pays est dans la plus grande confusion; toute communication avec la Calabre est rompue. La cause du roi est très sérieusement compromise, et l'on pense que les soldats seraient facilement entraînés par une levée en masse de la part du peuple. Le parlement Napolitain devait s'ouvrir à Naples, le 1er juillet. La *Gazette de Milan* du 2 juillet, annonce que les généraux Gonaz et Chiodas vont commencer sous peu de jours les opérations contre Vérone.

Le roi de Sardaigne a son quartier-général à Roverbeila.

UNE AUTRE

DEPECHE TELEGRAPHIQUE.

Arrivée de l'EUROPA.

NOUVELLES D'EUROPE du 15 juillet.

Le steamer est arrivé à Boston, hier, à 10 heures du matin.

Un autre complot a été découvert à Paris. Des mesures promptes et décisives ont été prises immédiatement pour réprimer les conspirateurs.

Les insurgés d'Espagne deviennent de plus en plus puissants. Les ordres ont été donnés de fusiller sans délai tout chef carliste qui sera fait prisonnier.

Le choléra se répand en Russie. Le Piedmont a été proclamé République.

L'Allemagne est dans un état incertain.

L'Irlande est représentée comme étant sur le point de s'insurger. Mengher a été arrêté et est en prison. Une collision a eu lieu entre le peuple et les troupes, mais le sang n'a pas coulé.

Les chartistes s'arment de la manière la plus menaçante.

Le marché monétaire se soutient ferme.

Séminaire de Québec.

Les exercices littéraires de cette institution ont été terminés hier au soir. Ils ont été aussi brillants et aussi dignes que par le passé, de la haute réputation que possède à si juste titre cet établissement qui ne cesse de fournir à l'autel, des ministres zélés, aux professions libérales, des hommes

doctes et probes, à la société entière, des citoyens utiles, des hommes d'état habiles, la gloire et l'orgueil de la patrie. Pendant les trois jours des examens, une partie de la séance de l'après-midi a été consacrée à une discussion importante sur le *Commerce libre* et le *Libre échange*. Ces deux questions, au point de vue économique, national et politique ont été traitées avec une habileté et une science remarquables. Les arguments en faveur de droits protecteurs modérés, basés sur des chiffres corrects et officiels nous ont parus sans réplique. Nous espérons que cette discussion ou au moins un résumé de l'argumentation sera publié.

La distribution des prix a été faite par l'honorable R. E. CARON, président du Conseil Législatif. L'honorable monsieur a terminé la dernière séance par un discours éloquent dans lequel il a heureusement exprimé et ses propres sentiments et ceux des assistants et du public entier envers les membres d'une maison dans laquelle la plupart des personnes présentes à ces examens ont puisé l'éducation qu'ils possèdent. Il est inutile d'ajouter que les assistants ont accueilli par de vifs applaudissements les paroles de l'honorable président.

La Préséance.—Nous apprenons que les officiers de la Couronne, en Angleterre, ont décidé la question de préséance en faveur de notre exécutif. Ces messieurs, auraient, dit-on, regardé cette question comme très ordinaire, ne souffrant aucune difficulté, une question *of course* qui se présente tous les jours en Angleterre. Comme de raison, la dépêche qui contient l'opinion des aviseurs de la couronne n'a pas encore été publiée, non plus que les motifs sur lesquels ils ont basé leur opinion. Nous attendons pour nous occuper de cette décision que les motifs en aient été rendus publics. Mais toujours est-il que cette décision ne peut avoir l'effet d'infirmier le jugement rendu sur le sujet, le premier du courant, par la majorité des juges de la Cour du Banc de la Reine du District de Montréal. Quant à l'appel qui a été interjeté, dit-on, de ce jugement au conseil privé, nous croyons que ce droit d'appel peut être mis en question.

DÉCÈS.

Hier matin, au faubourg Saint-Jean, à l'âge de 76 ans, Dame Marie-Catherine Chénic, veuve de feu sieur François Malherbe.

À Saint-Jean de l'Orléans, le 15 du courant, à l'âge de huit mois et 6 jours, Louis-Joseph-Alphonse, unique enfant de sieur Joseph Richard, instituteur du lieu.